

JUIN 2024



Assemblée générale mixte

21 juin 2024



Ne peut être copié ou distribué sans l'autorisation de Forsee Power.

**FORSEE
POWER**

AGENDA

- + 01 CONSTITUTION DU BUREAU ET QUORUM**
- + 02 SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2023**
- + 03 STRATÉGIE ET PERSPECTIVES**
- + 04 LECTURE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- + 05 QUESTIONS ET RÉPONSES**
- + 06 VOTE DES RÉOLUTIONS**

Agenda

CONSTITUTION DU BUREAU ET QUORUM

01

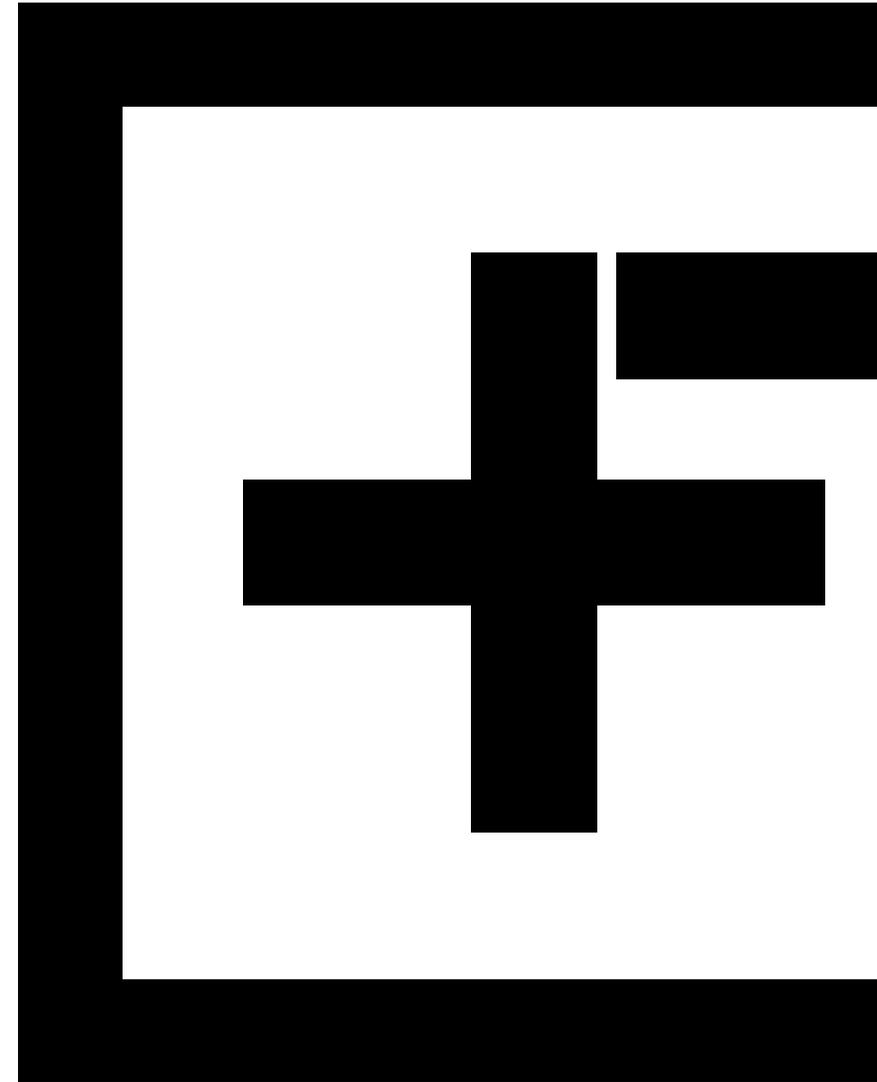
02

03

04

05

06



Constitution du Bureau et Quorum

- Désignation du Secrétaire de séance et des Scrutateurs
- Point sur le Quorum (AGO et AGE)

SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2023

01

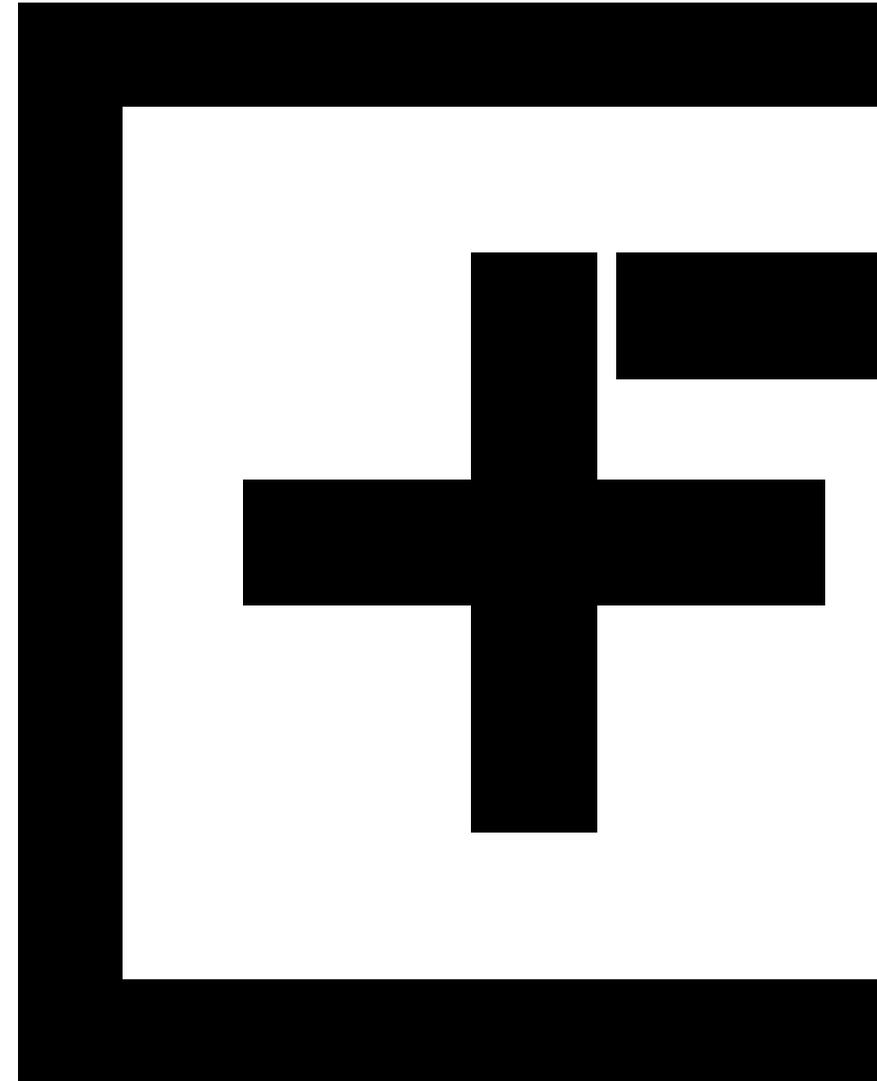
02

03

04

05

06



Chiffres clés : des indicateurs en ligne avec les objectifs financiers

+54%

Croissance du CA en
2023, à 171 M€
vs. 111 M€ en 2022

+48%

EBITDA ajusté (1)
vs. 2022

59,2 M€

capitaux propres au
31 décembre 2023

Note : (1) En 2023, le Groupe a décidé de procéder à un changement de définition de l'EBITDA ajusté en retraitant la provision pour recyclage (sans incidence sur la trésorerie) du résultat opérationnel courant. L'EBITDA ajusté correspond désormais au résultat opérationnel courant, retraité :

- des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, des amortissements des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles ;
- des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et dépréciation nette sur stock et créances ;
- du coût des paiements en actions et des charges patronales afférentes ;
- de la provision pour recyclage de batteries, suivant le changement de définition de l'EBITDA ajusté opéré par le Groupe.

Très bonne performance commerciale en 2023

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

En M€	2023	2022	Variation
Véhicules lourds	145,4	87,8	+66%
Véhicules légers	25,8	23,2	+11%
Chiffre d'affaires total	171,2	111,0	+54%

▶ Revenus annuels en croissance de +54% à 171,2 M€

- ✓ Poursuite de la forte dynamique commerciale
 - Nouvelle année de forte croissance des véhicules lourds : +66%
 - Activité des véhicules légers en augmentation : +11%
- ✓ Diversification du portefeuille clients sur de nouvelles zones géographiques et dans les segments en développement (off-highway, rail)

Compte de résultat simplifié : nette amélioration de l'EBITDA

En M€ - Normes IFRS	2023	2022	Var.	Var (%)
Chiffre d'affaires	171,2	111,0	+60,2	+54%
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	(6,8)	(13,0)	+6,2	+48%
Marge d'EBITDA ajusté	(4)%	(12)%		+8pts
Résultat opérationnel courant	(23,2)	(30,1)	+6,9	+23%
Marge opérationnelle	(12,8)%	(27,1)%		+14,3pts
Résultat financier	(4,7)	(1,7)	-3,0	-176%
Résultat net consolidé	(28,0)	(32,6)	+5,0	+14%

✓ Amélioration significative de +48% de l'EBITDA ajusté ⁽¹⁾ à (6,8) M€ vs. (13,0) M€ grâce à :

- La croissance de l'activité et des marges sur les produits
- Une meilleure activation des frais de développement
- La non prise en compte de la provision pour recyclage, qui est calculée selon une formule statistique et qui n'a pas d'impact cash

Mais malgré l'impact du coût de la structure aux Etats Unis pour (1,7) M€, de l'ouverture du bureau au Japon pour (0,5) M€ et de l'activité ferroviaire pour (2,1) M€ sur l'EBITDA 2023 (cycle de développement plus long que les autres secteurs).

✓ Résultat opérationnel courant en progression à (23,2) M€ par rapport à 2022 (+23%).

✓ Résultat net à (28,0) M€ vs. (32,6) M€ en 2022

Note : (1) En 2023, le Groupe a décidé de procéder à un changement de définition de l'EBITDA ajusté en retraitant la provision pour recyclage (sans incidence sur la trésorerie) du résultat opérationnel courant. L'EBITDA ajusté correspond désormais au résultat opérationnel courant, retraité :

- des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, des amortissements des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles ;
- des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et dépréciation nette sur stock et créances ;
- du coût des paiements en actions et des charges patronales afférentes ;
- de la provision pour recyclage de batteries, suivant le changement de définition de l'EBITDA ajusté opéré par le Groupe.

Tableau de flux de trésorerie et bilan simplifiés

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En M€</i>	2023	2022	var
Trésorerie provenant des opérations liées à l'activité	(27,3)	(24,5)	(2,8)
Trésorerie provenant des opérations d'investissement	(24,5)	(9,1) ⁽¹⁾	(15,4)
Trésorerie provenant des opérations de financement	46,8	(6,0)	+52,8
Incidence des taux de conversion	(0,1)	(0,1)	
Variation de trésorerie	(5,1)	(39,8)	+34,7
Situation de trésorerie fin de période	25,9	31,0	(5,1)

- ✓ Un effort soutenu des investissements en 2023 à 24,6 M€ (hors cession titres NeoT à Mitsui et autres mouvements) contre 9,1 M€ en 2022 : usine aux Etats Unis et couts de développement de nouveaux produits.

Note: (1) Pour rappel, en 2022, ce poste correspond à l'acquisition de titres NEOt auprès de Mitsubishi Corporation pour 3,3 M€

BILAN CONSOLIDÉ

<i>En M€</i>	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants	68,2	49,5
Actifs courants	119,3	97,0
Total actifs	187,4	146,5
Capitaux propres	59,2	39,7
Passifs non courants	76,1	67,4
Passifs courants	52,1	39,4
Total passifs	187,4	146,5

- ✓ Bilan solide avec des capitaux propres de 59,2 M€
- ✓ Endettement financier net maîtrisé à (41,2) M€ vs (29,2) en 2022

STRATÉGIE & PERSPECTIVES

01

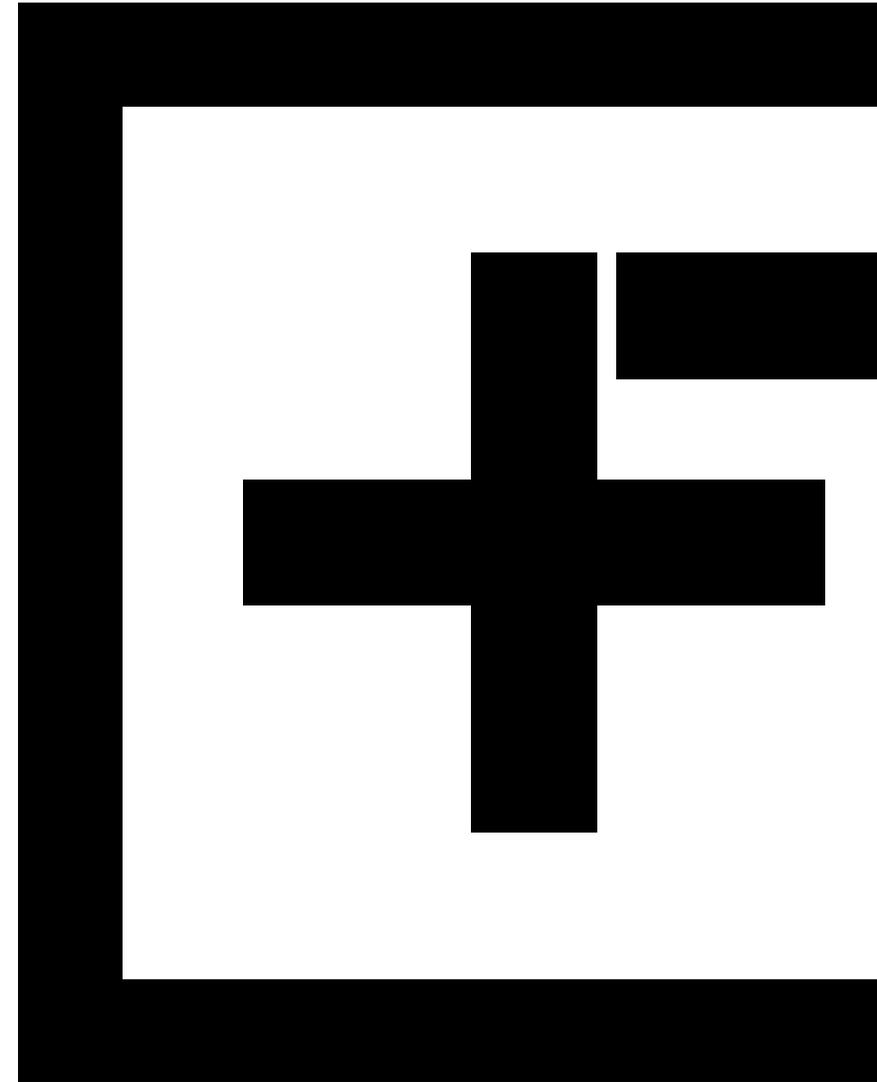
02

03

04

05

06



Objectifs financiers 2024

✓ **180 < CA 2024 < 200**

✓ **Atteinte du seuil de rentabilité**

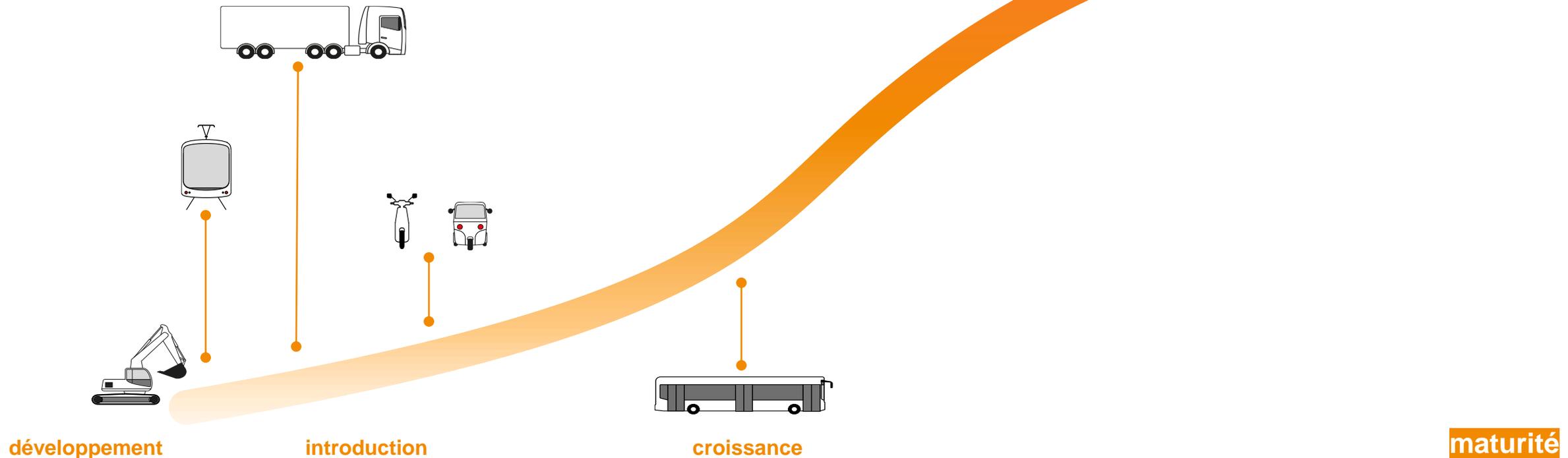
- + **Conversion du carnet de commandes en chiffre d'affaires** sur des marchés à forte valeur ajoutée (bus, véhicules off-highway, ferroviaire, véhicules légers)
- + **Élargissement du portefeuille clients**
- + Revenus annuels estimés entre **180** et **200 M€** pour 2024
- + **Développement international** : fort développement avec les donneurs d'ordre Japonais et en Australie ; **démarrage de l'activité aux Etats-Unis**
- + Atteinte du **seuil de rentabilité** en 2024

Note : toutes les guidances sont disponibles dans l'URD

Note : (1) En 2023, le Groupe a décidé de procéder à un changement de définition de l'EBITDA ajusté en retraitant la provision pour recyclage (sans incidence sur la trésorerie) du résultat opérationnel courant. L'EBITDA ajusté correspond désormais au résultat opérationnel courant, retraité :

- des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, des amortissements des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles ;
- des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et dépréciation nette sur stock et créances ;
- du coût des paiements en actions et des charges patronales afférentes ;
- de la provision pour recyclage de batteries, suivant le changement de définition de l'EBITDA ajusté opéré par le Groupe.

La croissance future de Forsee Power est tirée par des marchés à très fort potentiel, loin du stade de maturité.



La diversification de notre portefeuille clients se poursuit sur le segment des véhicules légers



 **Kawasaki**



PEUGEOT
MOTOCYCLES



 **TOYOTA**



3e
v
Le réseau Forsee Power

Off-highway : de nouveaux clients et des annonces à suivre



ISEKI



MATHIEU
FAYAT GROUP



VENSYS
GROUP



ne peut être copié ou distribué sans l'autorisation de Forsee Power.

Accélération du marché rail, avec des premières commandes conséquentes dès 2025



Credit: Škoda Transportation

- + 4 trains pour Skoda en 2024
- + Des études en cours avec 7 des plus grands constructeurs mondiaux
- + Commandes TER Alstom pour la France d'ici à 2025

Un nouveau site au Japon pour accompagner nos clients locaux

- + Yokohama, Japon
- + Bureaux
 - Ventes, marketing, développement commercial, technico-commercial
- + Laboratoire de maintenance et R&D
 - Capacités de test
 - Ingénierie d'application, assurance qualité, service après-vente





Le site américain démarre sa production



Recherche du site

Adaptation du site aux besoins de Forsee Power
Recrutement du management

Installation des lignes de production
Préparation de la production série

Démarrage et montée en cadence de la production
Recrutement en production

28 juin
2022

Annonce du nouveau site américain à l'occasion de Select USA

Décembre
2023

Réception des premières lignes manuelles

Mars
2024

Production des premiers packs sur ligne manuelle

Mai
2024

Réception de la ligne automatique

Juillet
2024

Production automatisée

Septembre
2024

Cérémonie d'inauguration

S1 2022

S2 2022

S1 2023

S2 2023

S1 2024

S2 2024

S1 2025

Une stratégie en 5 volets pour soutenir la croissance future



STRATÉGIE M&A

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LECTURE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

01

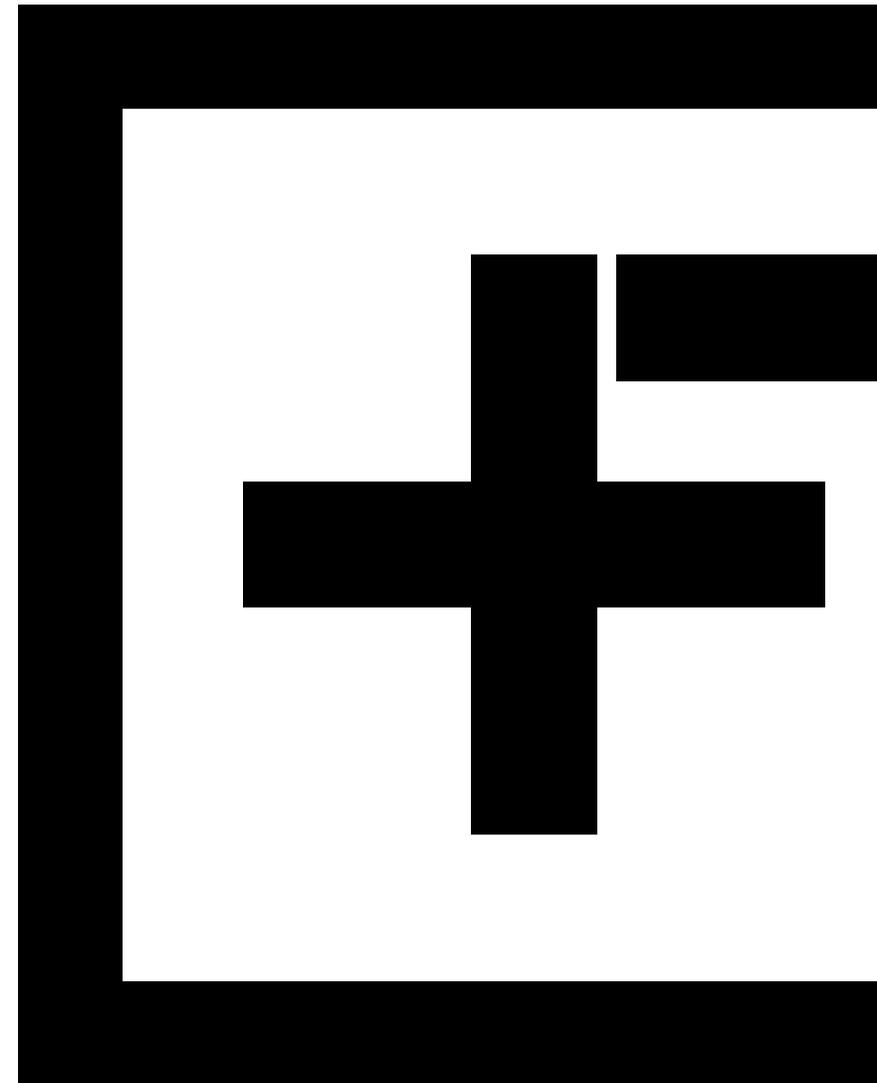
02

03

04

05

06



QUESTIONS & RÉPONSES

01

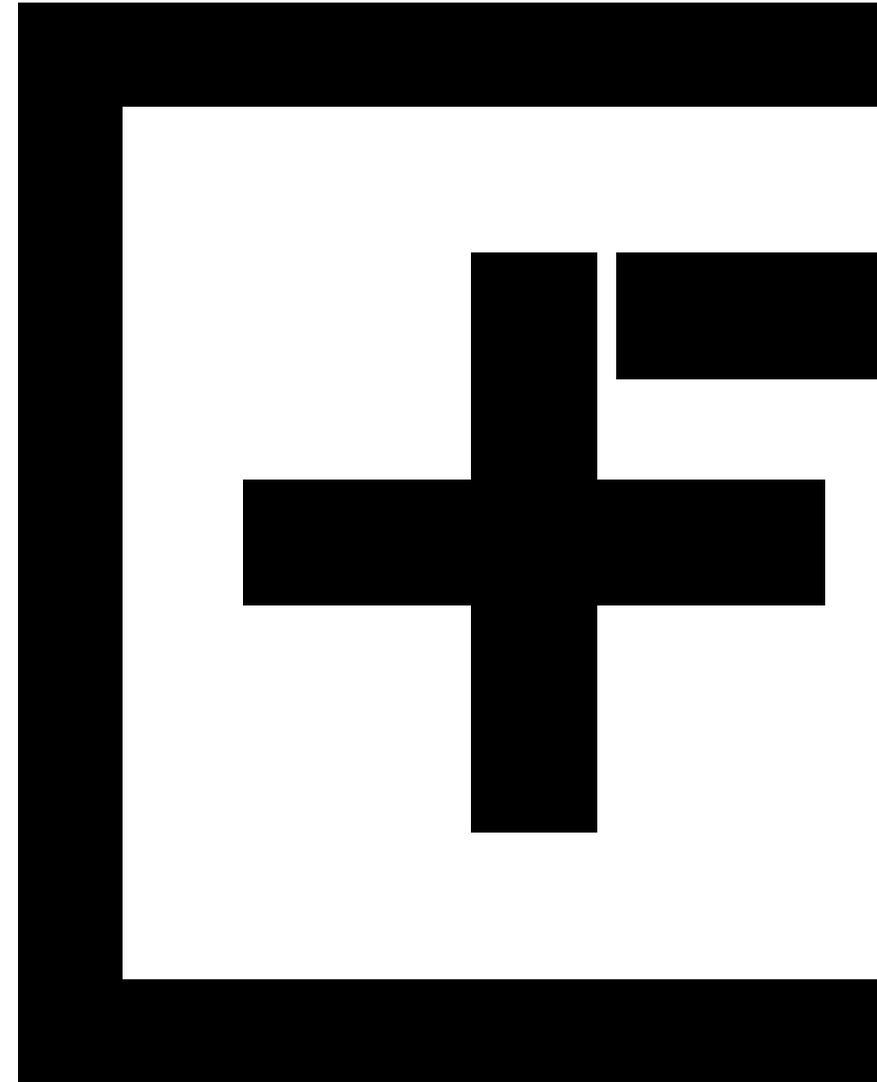
02

03

04

05

06



QUESTIONS & RÉPONSES

Question de M. Nicolas CECALDI : 1/ Pourriez-vous expliquer l'évolution des positions de Eurazeo Investment Manager, Mitsui & Co, BPI France, Ballard Power System, Famille Dassault, Talence Gestion, Crédit Mutuel AM, Hermitage Gestion Privée et Sunny AM depuis l'IPO. 2/ Est-il prévu d'inclure un représentant des actionnaires individuels au conseil d'administration, étant donné qu'ils sont actuellement mal considérés en matière de communication ?

1/	2021	2022	2023	2024	Variation
Eurazeo Investment Manager	15 222 118	15 222 118	16 989 755	17 014 235	1 792 117
Mitsui & Co	14 285 900	14 285 900	19 064 883	19 064 883	4 778 983
BPI France	5 463 700	5 463 700	9 047 929	9 047 929	3 584 229
Ballard Power System	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	0
Famille Dassault	2 358 194	2 358 194	2 319 664	2 319 664	-38 530
Talence Gestion	n/a	54 000	140 000	135 000	135 000
Crédit Mutuel AM	120 000	190 000	146 000	146 000	26 000
Hermitage Gestion Privée	220 000	151 226	n/a	109 973	-110 027
Sunny AM	n/a	n/a	120 000	100 000	100 000

Source : TPI effectués par la société depuis l'IPO et Factset (données déclaratives au 12 juin 2024)

QUESTIONS & RÉPONSES

Question de M. Nicolas CECALDI : 1/ Pourriez-vous expliquer l'évolution des positions de Eurazeo Investment Manager, Mitsui & Co, BPI France, Ballard Power System, Famille Dassault, Talence Gestion, Crédit Mutuel AM, Hermitage Gestion Privée et Sunny AM depuis l'IPO. 2/ Est-il prévu d'inclure un représentant des actionnaires individuels au conseil d'administration, étant donné qu'ils sont actuellement mal considérés en matière de communication ?

2/ Cette suggestion est intéressante, toutefois nous ne prévoyons pas de nommer de nouveaux membres au sein du Conseil à court terme. Veuillez noter cependant que nous continuerons d'explorer les meilleures façons de renforcer notre communication et la représentation de tous nos actionnaires y compris individuels.

Depuis le début de sa cotation, la Société s'efforce d'avoir une communication régulière et transparente avec ses actionnaires y compris les investisseurs individuels. Au cours des derniers mois, nous avons multiplié les initiatives de communication pour rassurer nos actionnaires sur les fondamentaux de l'entreprise et le déploiement de notre feuille de route malgré la chute du cours.

Comme vous le savez certainement, le cours a connu un fort repli suite au désengagement massif et brutal d'un investisseur institutionnel français dont la stratégie de placement a soudainement changé, se traduisant par un solde de sa position. A titre de rappel, ci-après certains exemples de communications, interviews ou encore webinaires interactifs mis en place depuis le début de l'année :

1. Lettre aux actionnaires envoyée en janvier 2024
2. [Interview sur boursier.com – mars 2024](#)
3. [Réaction au cours de bourse : mars 2024](#)
4. Webinaire de présentation des résultats annuels : avril 2024
5. [Interview chez boursorama – avril 2024](#)
6. [Forsee Power – Forum TP ICAP](#)

Toutes les news sont également relayées sur x.com (ex-twitter) ou LinkedIn

QUESTIONS & RÉPONSES

Question de la SAS AMILU: 1/ Vous avez proposé d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (30 368 512) euros au poste « Report à nouveau » d'un montant de (80 657 307) euros portant ainsi le solde débiteur de ce dernier poste à (111 025 819) euros alors même que le poste « Primes d'émission » s'élève à 177 659 117 euros. Pourquoi avoir fait le choix de ne pas apurer le report à nouveau débiteur avec le poste « Primes d'émission » ?



1/ L'option d'apurer le report à nouveau débiteur n'a pas été envisagée. Il serait néanmoins envisageable de prélever la somme de 111 025 819 euros au poste « Primes d'émission » afin de l'affecter en totalité au poste « Report à nouveau ». Cette affectation permettrait d'apurer le solde débiteur du poste « Report à nouveau » en le ramenant à zéro. Le poste « Primes d'émission » serait quant à lui porté à la somme de 66 633 298 euros.

Cette option pourrait être étudiée dans un souci de présentation des comptes sociaux et présentée aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 21 juin 2024.

QUESTIONS & RÉPONSES

Question de M. Jean-Marie COLLOT : 1/ Quelle est la répartition du capital de l'entreprise entre les 10 actionnaires les plus importants , à ce jour ? 2/ À partir de quelle date l'exploitation deviendra-t-elle positive ? 3/ Quelle est la stratégie d'accompagnement d'Eurazeo à court et moyen terme. Quelle est sa vision stratégique?

1/ Répartition du capital¹ du Top 10 (Avril 2024)

Mitsui And Co Ltd	26,65%
Eurazeo Investment Manager - EIM SA	23,78%
BPIFrance Investissement SAS	12,65%
Ballard Power Systems Inc	7,27%
Schroder Investment Management Ltd.	3,26%
Groupe Industriel Marcel Dassault Sas	3,24%
Christophe Gurtner	3,06%
lochpe-Maxion	2,50%
Orlandia Sa	2,50%
Caisse Des Dépôts & Consignations (investment Management)	1,17%

1 TPI effectués par la société (Avril 2024)

2 [Présentation des résultats annuels 2023](#)

3 [Document d'enregistrement universel 2023](#)

2/

Forsee Power s'attache à poursuivre l'amélioration de ses indicateurs de rentabilité privilégiant une trajectoire de croissance saine. La Société confirme ainsi son objectif d'atteinte de l'équilibre de son EBITDA ajusté pour l'ensemble de l'année 2024.

Les revenus annuels sont estimés entre 180 et 200 millions d'euros pour l'année 2024².

3/

Eurazeo est un actionnaire fidèle et loyal de longue date qui soutient la société dans ses actions et sa stratégie.

VOTE DES RÉSOLUTIONS

01

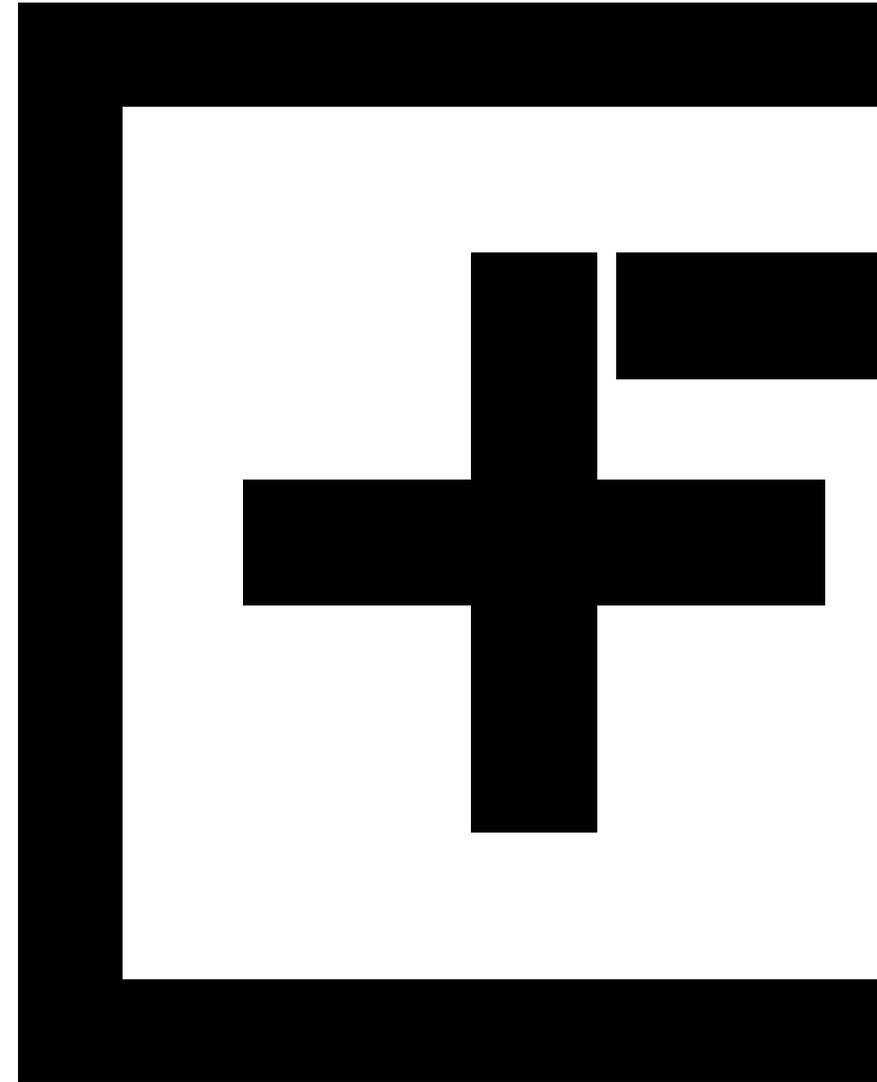
02

03

04

05

06



VOTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION | AGO

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION | AGO

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

TROISIÈME RÉSOLUTION | AGO

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

Rédaction de la résolution aux termes de la convocation à l'Assemblée Générale	Rédaction amendée de la résolution proposée au vote des actionnaires
<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, et après avoir constaté que les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente Assemblée Générale font ressortir une perte de l'exercice de (30 368 512) euros,</p> <p>décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un montant de (30 368 512) euros, au poste « Report à nouveau » dont le solde débiteur de (80 657 307) euros est porté à un solde débiteur de (111 025 819) euros.</p> <p>Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos de la Société.</p>	<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, et après avoir constaté que les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente Assemblée Générale font ressortir une perte de l'exercice de (30 368 512) euros,</p> <p>décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un montant de (30 368 512) euros, au poste « Report à nouveau » dont le solde débiteur de (80 657 307) euros est porté à un solde débiteur de (111 025 819) euros ;- de prélever la somme de 111 025 819 euros sur le poste « Primes d'émission » (dont le solde sera ainsi ramené à un montant de 66 633 298 euros) et d'affecter cette somme en totalité au poste « Report à nouveau » dont le montant sera ainsi ramené à 0 euro ; <p>Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos de la Société.</p>

QUATRIÈME RÉOLUTION | AGO

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

CINQUIÈME RÉOLUTION | AGO

Ratification de la cooptation d'EURAZEO GLOBAL INVESTOR, dont le représentant permanent est Monsieur Matthieu Bonamy, en qualité d'administrateur

SIXIÈME RÉOLUTION | AGO

Ratification de la cooptation de Monsieur Ban Shinichi, en qualité d'administrateur

SEPTIÈME RÉSOLUTION | AGO

Renouvellement du mandat de Monsieur Christophe Gurtner, en qualité d'administrateur

HUITIÈME RÉOLUTION | AGO

Renouvellement d'EURAZEO GLOBAL INVESTOR, dont le représentant permanent est Monsieur Matthieu Bonamy en qualité d'administrateur

NEUVIÈME RÉOLUTION | AGO

Renouvellement Monsieur Ban Shinichi, en qualité d'administrateur

DIXIÈME RÉSOLUTION | AGO

Renouvellement de Bpifrance Investissement, dont le représentant permanent est Monsieur Eric Lecomte, en qualité d'Administrateur

ONZIÈME RÉOLUTION | AGO

Renouvellement de Monsieur Pierre Lahutte, en qualité d'administrateur

DOUZIÈME RÉOLUTION | AGO

Renouvellement de Monsieur Joerg Ernst, en qualité d'administrateur

TREIZIÈME RÉSOLUTION | AGO

Renouvellement de Madame Corinne Jouanny, en qualité d'administrateur

QUATORZIÈME RÉOLUTION | AGO

Nomination de Madame Marie Cros, en qualité d'administrateur

QUINZIÈME RÉSOLUTION | AGO

Nomination de Madame Florence Triou-Teixeira, en qualité d'administrateur

SEIZIÈME RÉOLUTION | AGO

Nomination de Madame Aurélie Picart, en qualité d'administrateur

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION | AGO

Nomination de BALLARD POWER SYSTEMS Inc., dont le représentant permanent est Monsieur Nicolas Pocard, en qualité de censeur

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION | AGO

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe Gurtner, à raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION | AGO

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

VINGTIÈME RÉSOLUTION | AGO

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice 2024

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION | AGO

Fixation du montant de la rémunération globale allouée au Conseil d'administration de la Société

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION | AGO

Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs, au titre de l'exercice 2024

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION | AGO

Nomination de BDO PARIS, en qualité de Commissaires aux comptes titulaire

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION | AGO

Nomination de DELOITTE & ASSOCIES, en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la vérification des informations en matière de durabilité

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION | AGO

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION | AGE

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

VINGT-HUITIÈME RÉOLUTION | AGE

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION | AGE

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

TRENTIÈME RÉSOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes de la 27^{ème} résolution, de la 28^{ème} résolution et de la 29^{ème} résolution ci-dessus

TRENTE ET UNIÈME RÉSOLUTION | AGE

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social

TRENTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION | AGE

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de bénéficiaires

TRENTE-TROISIÈME RÉSOLUTION | AGE

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société

TRENTE-QUATRIÈME RÉOLUTION | AGE

Délégation de pouvoir au Conseil d'administration en vue de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières de la Société, dans la limite de 10 % du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange

TRENTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes

TRENTE-SIXIÈME RÉOLUTION | AGE

Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société

TRENTE-SEPTIÈME RÉSOLUTION | AGE

Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

TRENTE-HUITIÈME RÉSOLUTION | AGE

Plafond commun aux montants des émissions effectuées en vertu de la 36^{ème} résolution et de la 37^{ème} résolution ci-dessus

TRENTE-NEUVIÈME RÉOLUTION | AGE

Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise

QUARANTIÈME RÉSOLUTION | AGE

Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégation objets des 27^{ème}, 28^{ème}, 29^{ème}, 30^{ème}, 32^{ème}, 33^{ème}, 34^{ème}, 36^{ème}, 37^{ème}, 38^{ème}, 39^{ème} résolutions de la présente assemblée

VOTE DES RÉSOLUTIONS

QUARANTE ET UNIÈME RÉSOLUTION | AGO

Pouvoir pour formalités



Merci

